

La pêche artisanale sur les côtes de la péninsule du Yucatan, au Mexique : l'exemple des pêcheries soumises au système de l'Ejido

RICARDO DELFIN QUEZADA

SMALL SCALE FISHERIES IN YUCATAN (MEXICO) : THE «EJIDO» MANAGEMENT

ABSTRACT

The «ejido» system applies to common property managed by a village. It has been applied to coastal fisheries since 1971. Its historical and economic background is presented with emphasis on the Yucatan Peninsula where it has been relatively more successful than in other parts of the country.

1. LES PÊCHERIES ARTISANALES SOUMISES AU SYSTEME DE L'EJIDO ⁽¹⁾ DANS LE YUCATAN : ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT

Les PSSE ⁽²⁾ ont une origine relativement récente sur les côtes du Mexique et résultent des conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles s'y exerce la pêche. Etant donné que la structure et la fonction de ce type d'organisation du secteur de la pêche ne font l'objet que d'un nombre limité de données et statistiques, il n'existe à l'heure actuelle aucune étude analytique de sa dynamique.

La création des PSSE s'est faite en réponse à des problèmes économiques et politiques touchant à la fois la pêche et l'agriculture. En fait, les contradictions déjà anciennes se sont aggravées au début des années 70 pour les raisons suivantes :

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. I : 451-457.

⁽¹⁾ Ejido: système typiquement mexicain où la terre agricole reste la propriété d'un village et est exploitée de façon coopérative

⁽²⁾ PSSE : pêcheries soumises au système de l'ejido

1. une lutte durable pour l'accès aux ressources lacustres entre les membres de la coopérative de pêcheurs et les agriculteurs vivant à proximité des rives c'est à dire de zones appartenant en fin de compte à l'ejido ;

2. la surpopulation des zones rurales, le chômage et la pression croissante des groupes paysans sur l'Etat en raison de la pénurie de terres cultivables.

L'Etat a profité de ce contexte pour intervenir directement dans la pêche et a créé le cadre juridique des PSSE. Cela lui a permis d'atténuer deux difficultés structurelles de l'économie mexicaine : d'une part il a réduit les conflits affectant le paysannat qui historiquement a toujours apporté son appui à l'Etat mexicain et, d'autre part, il a développé le secteur de la pêche qui permettait ainsi au Capital d'y trouver un moyen de se renforcer.

Par ailleurs, les années 70 ont vu les investissements de capital national et étranger dans l'exploitation pétrolière au Mexique atteindre des niveaux sans précédent. C'est pourquoi, pour comprendre les politiques appliquées à l'époque dans le secteur de la pêche, il convient de tenir compte de ce facteur dans toute analyse du développement de la pêche.

C'est dans ce contexte, en 1971, que les 55 premières PSSE ont été créées; les conditions de base à leur création ayant été prescrites par deux des principaux organes administratifs de l'Etat : le Secrétariat à la réforme agraire et le Secrétariat à la pêche. L'organisation des PSSE a été régie par les principes juridiques des ejidos agricoles ⁽³⁾ car c'est dans ce secteur que la majorité des premiers membres des PSSE trouvait son origine.

Sur les 55 PSSE créées cette année-là, 33 l'ont été dans le nord du Mexique (régions de Sonora, Sinaloa et Baja California) où existaient les principaux conflits entre les membres des coopératives de pêche et les paysans des ejidos agricoles.

Ces conflits venaient du fait que les pêcheurs des coopératives avaient le droit de pêcher dans les eaux continentales ⁽⁴⁾ bien que celles-ci, situées à l'intérieur des limites géographiques fixées par l'Etat pour la culture des terres dans le cadre de l'ejido, appartenaient de fait à l'ejido. Cependant, la création des PSSE par l'Etat pour résoudre ce problème n'a pas empêché l'apparition ultérieure, mais cette fois à l'intérieur des coopératives de pêcheurs, de nouveaux conflits. A l'échelon national, la Confédération Nationale des Coopératives s'est opposée dès le départ au projet de création des PSSE. En effet, elle craignait surtout de devoir partager le contrôle des mouvements de pêcheurs avec la Confédération Paysanne Nationale ou toute autre centrale s'occupant de questions agricoles. Pour s'opposer à la création des PSSE, les coopératives de pêcheurs arguaient par ailleurs qu'il convenait de déterminer si les ressources halieutiques d'une zone relevant de l'ejido appartenaient à l'ejido ou à la nation. Pour ces coopératives, si elles étaient la propriété de l'ejido, il fallait en conclure que le système de l'ejido n'était pas une forme de propriété commune mais plutôt une forme déguisée de propriété privée (BARTRA, 1976 ; PARE, 1981 ; LA BRECQUE et BRETON, 1982).

L'Etat a justifié le projet de création des PSSE en arguant le fait qu'un pourcentage élevé de pêcheurs appartenant aux coopératives provenait du secteur agricole et que certains d'entre eux étaient toujours adhérents de l'ejido. Par ailleurs, l'Etat a souligné que, dans diverses régions où la pêche est pratiquée, les paysans de l'ejido devenaient des salariés des coopératives de pêcheurs pendant la saison des prises sans toutefois en obtenir la qualité de membre.

Pour contrer un des autres arguments avancés par les membres des coopératives, l'Etat a accru son aide aux PSSE par un investissement faible en capital ; toutefois, c'est avec un bénéfice important que l'Etat revendait la

⁽³⁾ Du point de vue juridique, l'ejido a représenté une des bases de légitimation du pouvoir de l'Etat mexicain. Toutefois, aujourd'hui, l'évolution capitaliste de l'agriculture commence à remettre en question cette légitimation. L'ejido, par son principe même, est le fruit d'un processus juridique appelé dotation au titre duquel les terres sont attribuées à un groupe de paysans qui en a l'usufruit.

⁽⁴⁾ Les eaux continentales sont des eaux entourées de terre ferme et non soumises à l'effet de la mer (ex : lacs, lagunes, lacs artificiels).

production qu'il achetait. De surcroît, la pêche artisanale pratiquée par les PSSE n'exige pas d'équipements sophistiqués - contrairement aux coopératives de pêche hauturière - pour la capture d'espèces réservées et d'une grande valeur sur le marché national et étranger (la crevette principalement).

Il subsista une forte rivalité entre les coopératives de pêcheurs hauturiers et les PSSE du nord du Mexique. En effet, les paysans participaient intensivement à la capture des espèces réservées car les avantages qu'ils en tiraient étaient beaucoup plus importants que ceux qu'ils tiraient de la production agricole.

Malgré les conditions créées par l'Etat pour permettre aux deux formes d'organisation de pêcheurs de continuer de partager l'exploitation des espèces réservées, les PSSE ont disparu rapidement du nord du Mexique sous la pression des grandes coopératives de pêche. En revanche, dans le sud du pays et notamment dans l'état du Yucatan, c'est l'inverse qui s'est produit et, depuis 15 années environ, le nombre de PSSE s'est accru de façon bien plus soutenue que dans les régions où l'Etat avait appuyé leur création.

Cela montre que la création progressive des PSSE a pu être perçue comme une mesure de renforcement du secteur coopératif. Toutefois, elles sont rapidement devenues une pomme de discorde en connaissant des difficultés d'évolution. Il convient cependant de s'interroger sur leur concentration et leur succès relatif dans le Yucatan car l'analyse de la situation est susceptible d'apporter un éclairage supplémentaire sur la dynamique de la pêche artisanale de la région qui représente par ailleurs une caractéristique dominante des pêcheries mexicaines.

2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES PSSE DANS LE YUCATAN

Historiquement, les spécialistes en sciences sociales, en biologie et autres domaines ont toujours considéré la péninsule du Yucatan comme une région dont l'économie repose essentiellement sur les ressources agricoles faisant ainsi peu de cas des côtes du Golfe du Mexique et de la Mer des Caraïbes dont ils connaissaient pourtant l'existence.

Toutefois, à partir de la seconde moitié des années 60 et du début des années 70, l'intérêt pour les communautés côtières du Yucatan s'est accru en raison du développement général des pêcheries mexicaines (Fig. 1). Bien que la pêche ait représenté une activité importante pour ces communautés, elle a longtemps été considérée par le Capital et par l'Etat comme une activité secondaire, une activité d'auto-subsistance par rapport à celles de la monoculture du «henequen» et/ou du secteur touristique.

A partir de la seconde moitié des années 70, l'Etat et les investisseurs privés ont commencé à porter un grand intérêt à l'activité économique que représentait la pêche. C'est ainsi que deux types de pêche coexistent tout au long du littoral : la pêche artisanale et la pêche industrielle.

Lors de la décennie écoulée, la pêche industrielle ayant été la principale voie de pénétration capitaliste, la pêche artisanale est devenue progressivement le principal moyen d'exploiter les ressources marines et humaines du Yucatan (états de Campeche et Quintana Roo) avec des investissements modestes.

En 1988, sur un total de 1850 embarcations que comptait la flotte du Yucatan, 1492 unités étaient destinées à la pêche artisanale et 358 à la pêche industrielle. Cent quatre-vingt-treize des embarcations de la pêche industrielle appartenaient au secteur privé. Ces chiffres montrent clairement l'importance économique de la pêche artisanale du Yucatan.

Cette pêche se caractérise par l'utilisation d'engins de pêche de fabrication simple dont l'achat est financé par des prêts de la Banque de la Pêche pour les pêcheurs membres des PSSE ou par des prêts d'entrepreneurs privés pour les pêcheurs indépendants.

Ainsi, la majorité des investissements dans la pêche artisanale vient de l'Etat et de l'industrie privée. On peut

donc considérer le pêcheur artisanal du Yucatan comme un travailleur semi-autonome puisqu'il ne maîtrise pas totalement le processus de production.

Par ailleurs, la supériorité quantitative des prises de la pêche artisanale grâce aux PSSE a eu pour conséquence d'amener l'Etat à y investir de plus en plus tout en abandonnant les accords conclus avec les coopératives de pêche hauturière.

L'exemple des années 1986, 1987 et 1988 est significatif : 80 % des prises ont été réalisées par la flotte artisanale. Par ailleurs, les pêcheurs artisanaux représentent 5 % de la population active totale du Yucatan et 8% si l'on inclut les activités du secteur primaire liées à la pêche.

En 1987, le secteur de la pêche représentait 10350 emplois, en 1988, 11000 emplois soit, en 1 an, une augmentation de 5 % des emplois dont l'essentiel a été fourni par la pêche artisanale. On a par ailleurs constaté que c'est du secteur agricole que venaient les nouveaux pêcheurs qui se sont intégrés aux communautés côtières rurales en 1988.

Ces paysans - devenus pêcheurs aujourd'hui - venaient des communautés de la zone de production du «henequen» (ou agave sisal) qui est la principale zone d'exode des travailleurs vers les ports et les centres touristiques ou industriels du pays.

Comme nous l'avons indiqué antérieurement, c'est par le biais de plans et programmes spécifiques que les institutions de l'Etat, le Secrétariat à la Réforme Agraire et le Département de la Pêche intègrent ces paysans dans le secteur de la pêche. Cela confirme bien nos observations liminaires sur l'importance accordée à l'exploitation de la pêche artisanale par l'Etat et le Capital privé.

Quant aux relations économiques entre les pêcheurs artisanaux, elles passent par les coopératives de pêche hauturière et de plus en plus par les PSSE en raison du fait que ces pêcheurs ont contracté leurs dettes auprès de la BANPESCA (Banque de prêts à la pêche) qui est l'organe officiel de l'Etat dans le secteur halieutique.

L'objectif des prêts de la BANPESCA est de permettre aux pêcheurs d'acquérir leurs moyens de production. Dans le cas des PSSE, la majorité de ces outils de travail appartient de droit aux pêcheurs, mais de fait à la BANPESCA. Ainsi, les PSSE doivent reverser à la BANPESCA un certain pourcentage du fruit de la vente de la pêche. Cette relation d'endettement, commune dans la majorité des communautés qui pratiquent la pêche artisanale sur les côtes mexicaines, est comparable à la forme historique de l'endettement qu'a représenté l'intervention de l'Etat dans l'ejido de type agricole.

De façon générale, nous pouvons dire que, contrairement aux coopératives de pêche traditionnelles (pêche hauturière), les PSSE ont vu s'accroître, dès le début des années 80, leur rôle économique et social dans le secteur de la pêche des côtes du Yucatan (Tab. 1). La croissance rapide de ces unités dans le Yucatan s'est trouvée liée au développement capitaliste de la région, d'une part, et à l'échec du secteur agricole, d'autre part.

La forte pénétration du système capitaliste sur les côtes du Yucatan a été favorisée par la position géographique de la région dont la quasi-totalité des secteurs productifs était peu développée. L'échec des politiques agraires et des coopératives de pêche hauturière, les investissements de l'Etat et du secteur privé dans l'industrie touristique sont des facteurs qui ont manifestement entraîné l'augmentation des pêcheries artisanales du Yucatan.

Contrairement aux coopératives hauturières, la croissance des PSSE a été plus dynamique, en dépit d'un démarrage lent et hésitant, grâce aux investissements importants réalisés. L'exode de la main-d'oeuvre paysanne vers les côtes constitue un élément supplémentaire à considérer pour le développement des PSSE des 8 dernières années. Cela explique qu'une grande partie des membres des PSSE a pour origine les ejidos agricoles tout en s'étant pleinement intégrée à l'activité halieutique.

Pour conclure, nous examinerons les interventions directes de l'Etat visant à développer la pêche comme, par

exemple, le projet «EN ROUTE VERS LA MER», lancé en 1978 dans le Yucatan suite à l'accord conclu entre diverses institutions publiques et privées : Banco Rural, Secrétariat à la Pêche, Chambre Nationale de l'Industrie de la Pêche et Secrétariat au Tourisme. Le projet prévoyait la formation et l'engagement de pêcheurs d'origine paysanne pour systématiser le déplacement de la main-d'oeuvre des zones de culture du «henequen» vers le littoral du Yucatan.

Tableau 1 - Le développement des organisations de pêche au Yucatan : vision évolutive (1972-1988)

Source : Secrétariat de la pêche et de la Confédération Nationale «Campesina»

	Coopératives de pêche	Unités de production de pêche Ejidales
Années	Nombre	Nombre
1972	6	2
1974	6	2
1976	13	2
1978	14	2
1979	14	6
1980	14	6
1981	15	8
1982	22	13
1983	22	14
1984	22	14
1985	26	27
1986	26	47
1987	26	55
1988	29	62

En raison de leurs dispositions juridiques avec obligations assumées collectivement, les PSSE acceptèrent pour la plupart la main-d'oeuvre issue du secteur agricole. C'est là que se situe une des différences entre les coopératives de pêche hauturière et les PSSE car les membres de ces dernières doivent être membres de l'ejido ou fils de membre. En conséquence, malgré cette obligation légale imposée aux PSSE des côtes du Yucatan, certains paysans sont devenus à la fois membres des PSSE et des coopératives de pêche hauturière.

Les recensements de 1980 à 1985 ont montré que la croissance démographique dans les communautés de pêcheurs est plus forte que dans les communautés agricoles, notamment dans la zone de culture du «henequen».

Il convient de noter, bien que certains paysans soient membres des PSSE du Yucatan, celles-ci n'ont pas de lien juridique ou économique très fort avec les ejidos du secteur agricole. Au début, la loi qui a donné naissance aux PSSE stipulait que les ressources d'exploitation étaient propriété de l'ejido agricole et que les PSSE devaient donc avoir un lien direct avec l'ejido.

Toutefois au Yucatan, malgré une intégration croissante des paysans de l'ejido à la pêche au fil des années, il n'existe aucune relation fonctionnelle entre les PSSE et les ejidos agricoles en matière d'organisation concrète du travail.

Par ailleurs, certains paysans devenus pêcheurs et intégrés aux PSSE conservent une certaine relation indi-

viduelle avec leur communauté d'origine notamment avec les membres de leur famille qui continuent d'exercer en commun leurs activités agricoles.

Ainsi, le lien qui existe entre le paysan qui est parti et sa communauté contribue habituellement à conserver et protéger son droit de propriété de la terre que continuent d'exploiter les membres de sa famille qui y sont restés.

Enfin, nous pouvons affirmer que, malgré leur caractère récent et leur intégration dans un cadre juridique bien défini, les PSSE subissent des éléments centrifuges qui les éloignent progressivement de leurs attributs d'origine.

En conclusion, en ce qui concerne l'articulation pêche-agriculture, la société côtière du Yucatan possède des caractéristiques originales qui justifient que l'anthropologie maritime cherche à déterminer les conditions spécifiques ayant conduit à un succès plus grand des PSSE dans le Yucatan que dans les autres régions du Mexique et qu'elle examine par ailleurs les PSSE en profondeur.

RÉFÉRENCES

- BARTRA R., 1980. «Campesinos ejidatarios» Ed. Fondo de Cultura Economica, Mexico.
- BRETON Y., 1981. «L'anthropologie sociale et les sociétés de pêcheurs. Réflexion sur la naissance d'un sous-champ disciplinaire». *Anthropologie et Société*, vo. 5, n° 1 : 7-29.
- BRETON Y., 1979. «The introduction of capitalism in Yucatan coastal fishing». M. Leons & Rothsein (eds) ; *New directions in political economy : an approach from anthropology*, Greenwood Press.
- BRETON Y., ALCALA E., 1974. Chabihau : Una comunidad campesina de pescadores. *Anales del I.N.A.H. Mexico*
- BRETON Y., LOPEZ E.E., 1989. *Ciencias sociales y desarrollo de las pesquerias : Paradigmas y métodos aplicados al caso mexicano*. I.N.A.H. Mexico.
- LABRECQUE M.F., BRETON Y., 1982. *La organizacion de la produccion de los Mayas de Yucatan*. Instituto Nacional Indigenista, Mexico.
- LE BAIL J., 1983. *Le rôle des activités halieutiques dans le développement régional de la Péninsule du Yucatan*. Essai de géographie économique. Thèse pour le doctorat de troisième cycle. Université de Bretagne Occidentale, France.
- QUEZADA R.D., 1980. *La pesca entre los mayas prehispanicos : una relacion sociedad-naturaleza*. Tesis presentada en la Escuela Nacional de Antropologia e Historia, Mexico.

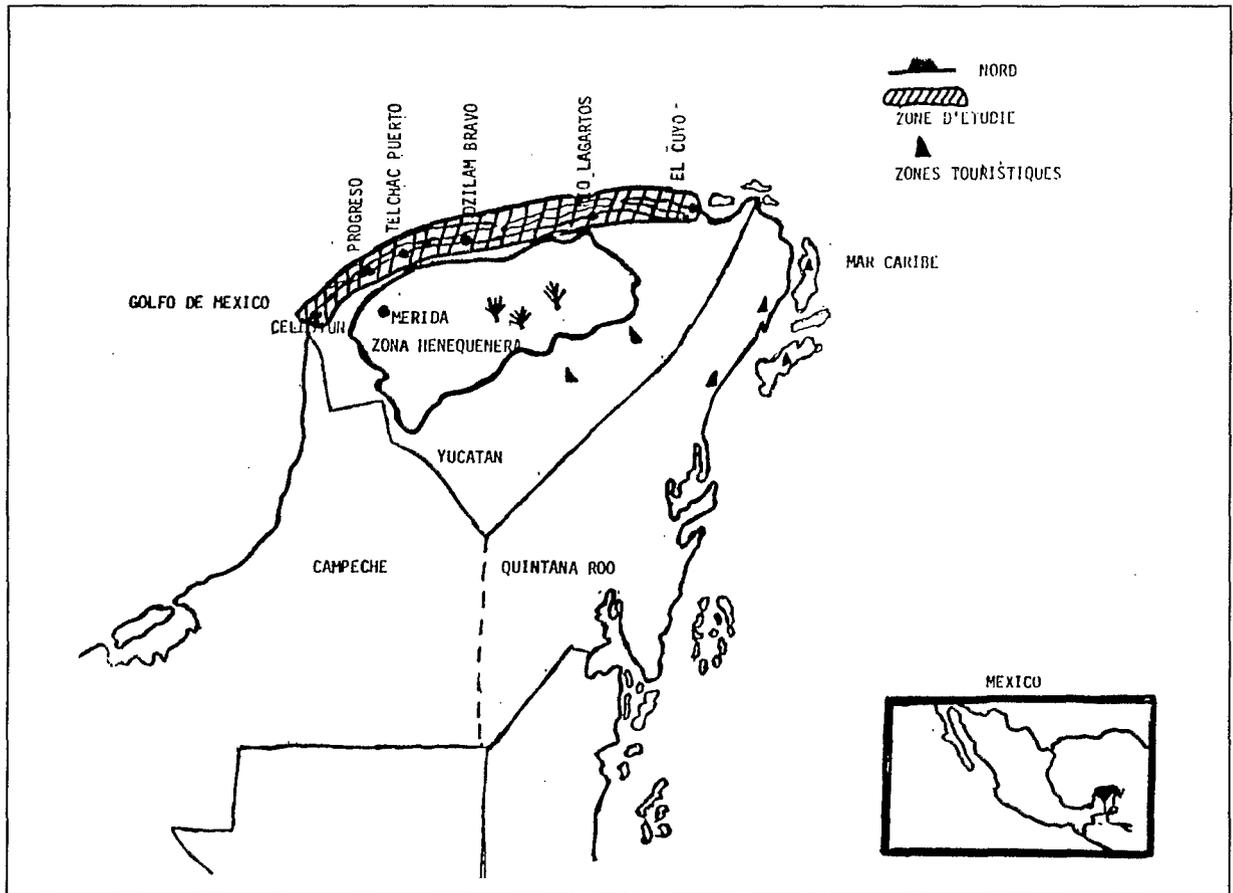


Fig. 1 - Carte des ports du Yucatan